Les maires de Gironde et le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde refusent la suppression programmée de la chasse de la palombe (pigeon ramier) au filet en palombière

La commission européenne a décidé de renvoyer la France devant la Cour de Justice européenne pour non-respect des dispositions de la directive européenne sur les oiseaux.

En France, et plus particulièrement dans le Sud-Ouest, la chasse de la palombe au filet est au cœur de nos traditions. Pratiqué dans 5 départements français (Gers, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques), ce mode de chasse est enraciné dans notre patrimoine local. Il constitue un véritable marqueur de notre identité régionale.

Cette prise de position génère un vent d'incompréhension et une colère qui vont exacerber un sentiment anti-européen déjà bien présent. A l'heure ou des problématiques bien plus graves couvent en Europe, nous sommes tout à fait fondés à nous poser la question : où sont les priorités ? Que veulent nos dirigeants européens ?

L'Europe s'est construite en tenant compte des identités culturelles de chaque Etat membre. Manifestement ces instances ont aujourd'hui pour ambition de supprimer nos traditions. Mais pire ! Cette procédure tient au fait, selon la commission, que les informations fournies par la France au cours de la procédure non contentieuse n'ont pas permis à la commission de s'assurer que toutes les conditions nécessaires pour déroger à l'interdiction posée par la Directive étaient satisfaites.

Au-delà du sentiment anti-européen, c'est aussi un sentiment d'incompréhension, de frustration et de colère, vis-à-vis du pouvoir politique national qui risque de marquer notre vie politique locale.

Il est urgent que les services du Ministère de la Transition écologique et du Secrétariat Général des Affaires Européennes, par le biais de leurs ministres respectifs :

Accusé de réception en préfecture
033-243300144-20250415-DL09042025-20-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025

- communiquent aux fédérations départementales des chasseurs concernées, dont la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde fait partie, les réponses qui ont été faites à la commission,
- garantissent l'établissement d'une stratégie de défense commune et partagée avec chaque Fédération Départementale des chasseurs concernée.

C'est pourquoi l'Association des maires de Gironde (AMG), qui représentent la base de notre république, soutient la démarche présentée par la Fédération Départementale des chasseurs de la gironde visant à adopter une délibération de soutien à ce monument de notre culture régionale et à alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de cette tentative de suppression organisée au niveau européen.

Le Président

Henri SABAROT

Le Président de l'AMG

Bernard LAURET

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-20-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025